

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le treize octobre, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Yvon POULIQUEN, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Anne FILLET, Youcef TERZI, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien KUDLYK.

Absents excusés : Emilie MESSENGER (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Martine RECEVEUR, Hervé GUEVEL, Martine MADEC (pouvoir donné à Mme Solange CREIGNOU), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER), Sébastien GERARD, Jean-Pierre CHEVER, Gaël LANOË, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 17 Votants : 20 Quorum : 14

Claude CRAS a été élu secrétaire de séance.

Arrivées en cours de séance de Mme Emilie MESSENGER et de M. Hervé GUEVEL.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : PRESENTATION DU CONSEIL DES JEUNES, CODE CM221001

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil local des jeunes, dont certains sont accompagnés de leurs parents. Elle excuse trois membres, absents à cette présentation.

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, présente un bilan des premières idées nées au sein de ce conseil. Les domaines d'intervention ont été définis : Intergénérationnel et lien social, loisirs et culture, environnement, bien-être, citoyenneté, sport, accessibilité. Les jeunes ont ciblé les domaines sur lesquels ils avaient envie de travailler, réfléchir en menant des actions pour eux, pour la commune et pour la jeunesse.

Quelques actions sont déjà envisagées :

- Intergénérationnel et social : faire des balades avec des personnes de tout âge, aider les personnes en difficulté. Ainsi une organisation d'une collecte alimentaire est prévue le 5 novembre, de même qu'une collecte de jouets, peluches pour Noël.
- Environnement : faire une sortie pour ramasser les déchets, installer des actions écologiques, bien s'occuper de la végétation et des animaux
- Citoyenneté : apprendre les gestes de premiers secours. Les jeunes seront également présents à la cérémonie du 11 novembre, dans le cadre du devoir de mémoire.
- Loisirs et culture : participer au projet « médiathèque »

Un temps fort avec les autres jeunes de la commune est aussi envisagé. Les jeunes ont eu beaucoup d'idées mais ont dû y renoncer pour certaines, expliquent-ils, pour des raisons budgétaires comme la construction d'une piscine, une salle de gaming, des attractions fortes...

Mme le Maire leur donne la parole afin qu'ils présentent la charte des droits et des devoirs de l'assemblée du conseil des jeunes, en s'engageant à respecter et porter les valeurs de la République, Liberté, Egalité, Fraternité.

Cette charte est ainsi présentée par les jeunes présents :

Pour que nous puissions tous profiter de notre liberté d'expression, en tant que membres du Conseil des jeunes, nous nous engageons à respecter les différences de chacun,

Nous avons le droit :

- D'être respectés par tous
- De donner des idées
- De créer des projets innovants
- De nous tromper
- De ne pas nous laisser influencer par les autres

Nous avons le devoir :

- De respecter chacun
- D'écouter les idées des autres
- De respecter nos engagements
- D'essayer
- De ne pas influencer les autres

Mme le Maire leur demande s'ils se sentent bien dans cette expérience. Ils ont répondu unanimement que ce conseil des jeunes leur plaisait, qu'ils avaient beaucoup d'idées mais avaient compris que celles-ci devaient être construites selon la taille de la commune, le budget disponible.

Les jeunes ont exprimé leur enthousiasme, leurs envies, leur plaisir de se présenter devant le Conseil Municipal.

Mme le Maire les a félicités pour leur engagement, leurs convictions, le travail accompli en peu de temps pour faire aboutir des projets. Elle a invité le conseil des jeunes à venir à une réunion du Conseil Municipal une fois par an.

Mme ZANEGUY a remercié également les membres de la commission enfance qui encadrent le groupe mais aussi Mme NEDELEC, d'EPAL qui coanime le conseil des jeunes. Mme Hélène RUMEUR a également adressé les remerciements du CCAS, par avance, pour la collecte alimentaire organisée.

Cette présentation s'est conclue par des applaudissements chaleureux de l'assemblée.

-
- Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 a été adopté à l'unanimité.
 - Mme le Maire propose d'ajourner le point n° 7 concernant la taxe d'aménagement, dans l'attente d'un nouveau projet de délibération par Morlaix Communauté. Accord du CM.

Arrivées en cours de séance de Mme Martine RECEVEUR et M. Sébastien GERARD.

OBJET : PRESENTATION DU DOSSIER TZCLD (TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE) PAR L'ASSOCIATION DROIT A L'EMPLOI, CODE CM221002

Mme le Maire accueille une délégation de personnes oeuvrant au projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) venue présenter ce beau projet qui est un projet de longue haleine, car démarré en 2019. Il atteint désormais une phase qui aboutira à une nouvelle perspective.

M. Josselin BOIREAU, adjoint en charge du dossier, rappelle que la première rencontre pour ce dossier a eu lieu en mars 2019. Plusieurs étapes se sont succédées au fil des mois afin de construire le dossier de candidature pour la labellisation : étapes destinées à identifier les personnes concernées, à accompagner les personnes privées d'emploi, à identifier les besoins du territoire auprès des entreprises, des particuliers. En juin dernier, une équipe nationale s'est rendue sur la commune pour étudier le dossier de labellisation. Quelques points ont été pointés, nécessitant un plan d'actions afin de consolider le modèle économique et financier du dossier, notamment sur la valorisation des locaux et sur l'aspect économique.

L'équipe s'est attelée à améliorer le contenu du dossier et celui-ci sera présenté très prochainement en commission nationale, conclut M. BOIREAU, en espérant au mois de décembre, avec une création de l'EBE (Etablissement à But d'Emploi) au 1^{er} avril 2023.

A partir d'un diaporama, Mme Marion LE SAOUT, salariée de l'association droit à l'emploi St Thé-Loc, a présenté le dossier et l'ensemble des démarches entreprises depuis 2019 :

- 1 - MISSIONS DE DROIT A L'EMPLOI

- L'association a été créée en 2019, elle est composée de 7 administrateurs, d'une salariée à temps plein, d'une équipe projet et d'une dizaine de bénévoles mobilisables ponctuellement.
- Ses missions : animer, accompagner et évaluer l'expérimentation TZCLD, dynamiser le territoire pour développer le lien social et favoriser le mieux-être de tous dans un esprit de solidarité, mener en ce sens des actions citoyennes de réflexion et de mise en place d'activités orientées vers la transition sociale et écologique.
- Fonctionnement : réunions hebdomadaires de l'équipe projet, réunions du conseil d'administration tous les 3 mois, réunions du comité local pour l'emploi tous les 1,5 mois.
- Fabriquer le consensus : rencontrer régulièrement le maximum d'acteurs de la commune et du périmètre de Morlaix Communauté pour expliquer le projet et obtenir leur adhésion et leur soutien (technique, financier, matériel).
- Mobiliser et accompagner les personnes privées d'emploi de longue durée : courriers réguliers à partir des listings de Pôle emploi, CDAS, habitants / Porte à porte : environ 465 foyers visités / 3 réunions publiques / Supports de communication : documents d'information, réseaux sociaux, articles de presse... / 47 entretiens individuels ayant abouti à 31 sorties de la privation d'emploi / Accompagnement aux projets professionnels.
- Recenser les travaux utiles : répertorier les savoir-faire, envies de faire et possibilités de faire des personnes privées d'emploi / capitaliser les besoins en activités supplémentaires ou complémentaires pour les habitants, la mairie et les acteurs socio-économiques / vérifier la non-concurrence / valider avec les savoir-faire et possibilités de faire du territoire.
- Préfigurer l'entreprise à but d'emploi : Sur St Thé Loc, la forme juridique choisie pour l'EBE est une association, embauches en CDI, à temps choisi, rémunérés au SMIC par l'EBE qui est conventionné avec le ministère du travail / modéliser les ressources humaines : projeter l'organisation interne / construire le modèle économique et financier / organiser les activités et les moyens / rechercher les financements.

- 2 – ENVIRONNEMENT DU PROJET TZCLD SAINT-THE LOC

- Au niveau local :

- **Association droit à l'emploi St-Thé-Loc** anime le projet et accompagne les personnes privées d'emploi
- **Comité Local pour l'emploi (CLE)** / organe de surveillance : exhaustivité des personnes privées d'emploi et non-concurrence des activités
- **Association Névez Amzer – Terre d'Emplois solidaires** salarie les ex-privés d'emploi de la commune et met en œuvre les activités.

- Au niveau national :

- **Association TZCLD** (ATD quart monde + secours catholique + Emmaüs France + Le Pacte Civique + La fédération des Acteurs de la solidarité) accompagne les territoires émergents, appuie les territoires habilités, produit des travaux de recherche et favorise la diffusion du projet
- **Association ETCLD** (Etat, organisations syndicales et d'employeurs, associations de collectivités territoriales, parlementaires, territoires et autres organismes publics) propose la liste des territoires retenus, finance une fraction de la rémunération des salariés d'EBE, signe les conventions, apporte appui et accompagnement aux territoires habilités, élabore les bilans d'expérimentation.

3 – ETAT DES LIEUX DU PROJET

- Glissement de l'actuelle salariée de Droit à l'Emploi vers la direction de l'EBE
- Recrutement de succession en cours au poste d'animation de Droit à l'emploi
- Consolidation et finalisation du dossier de candidature pour dépôt fin octobre : gouvernance / locaux / organisation interne / modèle économique et financier
- Poursuite des ateliers bricolage par les bénévoles : créations bois (commandes crèche et association).

4 – PROJECTION EBE

Moyens/organisation :

- Démarrage d'activité espéré au 1^{er} avril 2023 au plus tôt
- 7 salariés à l'ouverture, 13 salariés le 1^{er} mois (10,5 ETP)
- 40 salariés estimés en « vitesse de croisière » (34,3 ETP)
- Potentiel maximum à 60 salariés début 2026 (51,5 ETP)
- Activités de départ : recyclerie bois, maraîchage, couture, blanchisserie
- Développement d'activités : recyclerie généraliste, conciergerie
- 3 bâtiments : Mez Ménez, atelier au bourg de Loc-Eguiner, Hangar de M. Daniélou

Modèle économique et financier :

- 470 000 € en 2023
- Quasiment 1 500 000 € en 2026
- Financements :
 - Fonctionnement : aide de l'état et du CD 29 soit environ 23 500 €/ETP, dotation d'amorçage Par ETP supplémentaire soit 6 000 €, co-financement de 23 500 € des postes hors personnes privées d'emploi tous les 10 ETP, chiffres d'affaires, avances de trésorerie : France Active, Morlaix Co, banque
 - Investissements : subventions sollicitées auprès de Morlaix Co, du conseil régional, du CD 29, des fondations GRDF et RTE, d'ENEDIS, des fonds Leader et emprunt bancaire.

Mme le Maire a remercié Mme LE SAOUT pour cette présentation détaillée.

M. Stéphane LOZDOWSKI, adjoint, remercie également Mme LE SAOUT pour cette présentation claire et structurée. Il relève la phrase qu'elle a utilisée « On ne laissera personne sur le bord de la route ». Cette phrase reflète le travail mené auprès des personnes privées d'emploi. Cette structure est essentielle pour rechercher les personnes concernées par le dispositif TZCLD et les accompagner jusqu'à l'emploi. Il remercie également M. BOIREAU qui parle de TZCLD avec passion et conviction.

M. LOZDOWSKI souhaite pleine réussite à l'association « Droit à l'emploi St Thé Loc ».

Mme le Maire ajoute que la dimension locale du projet apporte une grande proximité avec la connaissance des entreprises, des habitants, du territoire. Cette proximité favorise la mise en relation des différents acteurs. Bien que l'EBE n'est pas encore en place, certaines personnes sont retournées vers l'emploi, souligne Mme le Maire. Cette démarche TZCLD donne également de la confiance aux personnes.

Elle félicite l'ensemble des personnes qui se sont engagées dans cette démarche depuis trois années et demi et estime sa satisfaction de voir à terme 60 personnes en emploi par l'EBE.

M. Josselin BOIREAU remercie Mme LE SAOUT pour cette présentation ainsi que l'ensemble des bénévoles et des partenaires pour leurs engagements qui contribuent à faire de l'emploi un droit sur la commune. « C'est un travail de solidarité qui est mené, et non de charité » conclut-il.

Mme Bénédicte COMPOIS-BRISELET, demande si l'association va perdurer lorsque l'EBE sera installé. M. BOIREAU précise que l'un ne va pas sans l'autre, d'où le maintien de l'association.

M. Claude CRAS relève qu'une partie de l'activité se fait en lien avec la déchetterie et s'interroge sur son maintien sur la commune. A ce jour, la déchetterie est installée sur le territoire communal, indique Mme le Maire. Elle ajoute cependant que la recyclerie ne dépend pas de la déchetterie.

Mme Françoise RAOULT signale que Morlaix Communauté est partenaire de la démarche TZCLD, un représentant étant membre de l'association « Nevez Amzer ».

OBJET : ZAC DE PENN AR PARK : APPROBATION DU CRAC ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2021, APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT PORTANT SUR LA MODIFICATION DU MONTANT PREVISIONNEL DE LA PARTICIPATION COMMUNALE, AUTORISATION A MME LE MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N° 3, CODE CM221003

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Mme Gaëlle DOARE de la SAFI qui présente le CRAC (Compte Rendu Annuel de la Collectivité) 2021.

La ZAC s'étend sur une surface de 10 hectares, dotée d'une situation privilégiée, en raison de la proximité de nombreux équipements de la commune (école, collège, centre de l'enfance, bibliothèque...) elle est attractive, de part également la situation géographique de la commune près de la voie express. Démarrée en 2010, elle s'achèvera en 2024. Elle s'est déclinée en 4 tranches qui comptabiliseront une école et 106 logements.

L'îlot A devant recevoir l'EHPAD à l'origine, s'est vue transformée en réserve foncière, le dernier lot a été vendu. L'îlot B devant accueillir la maison médicale et des logements sociaux est désormais dédié à six maisons groupées qui seront construites par le promoteur « La Signature Immobilière » : ces maisons certes mitoyennes mais dont les murs sont indépendants sont destinées à des personnes seules, des personnes retraitées ou des familles monoparentales ; à ce jour, elles ne font pas l'objet de réservation. Ce sont des logements de type T4/T4, peu énergivores.

Les îlots B et C ont été viabilisés en 2021 et 2022

L'îlot C fait l'objet de 5 permis de construire, de 10 réservations de lots mais aussi de 2 annulations de réservations : commercialisation en cours.

Grâce à plusieurs facteurs : coût moindre des travaux de viabilisation, diminution de la rémunération de la SAFI, revalorisation des recettes de l'îlot C, la participation de la collectivité est en baisse de 50 000 €, soit une participation globale à l'opération de 1 272 000 €.

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe, constate que quelques élus, présents dans la salle, l'étaient également au début du projet et que l'évolution positive de cette opération représente un vrai intérêt pour la commune.

M. Yvon POULIQUEN, adjoint en charge du dossier, souligne que la création de cette ZAC a permis de faire porter les investissements par un aménageur, le coût d'une telle opération aurait été trop lourd, par le biais de dossiers de lotissements communaux. Il note également que la ZAC comprend un ratio de 10 logements à l'hectare mais s'inquiète du futur ratio du SCOT qui sera de 18 logements à l'hectare.

Mme le Maire indique que la commune devra, malgré tout, prendre en compte les éléments législatifs, en termes d'urbanisme et d'aménagements du territoire.

Suite à cet exposé, la délibération est ainsi actée :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2010, la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a décidé de confier à la SAFI la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de Penn ar Park.

A cet effet, la SAFI s'est vu notifier un contrat de concession d'aménagement en date du 25 mai 2010.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, la SAFI présente ce jour au Conseil Municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité - arrêté des comptes au 31/12/2021 - (CRAC 2021) pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le montant global de la participation communale présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit :

- 1 272 000 € HT au titre d'une participation d'équilibre - participation non taxable.

L'échéancier de versements de la participation d'équilibre globale à l'opération se présente comme suit :

- Montant pour l'année 2022 : 100 000 € HT (en deux versements de 50 000 € HT)
- Montant pour l'année 2023 : 100 000 € HT
- Montant pour l'année 2024 : 412 000 € HT.

En outre, une revalorisation des recettes et une diminution de certains postes de dépenses notamment travaux (suite un appel d'offre travaux fructueux pour les îlots B & C, en dessous des estimations), nous permet aujourd'hui de réajuster le montant de la participation prévisionnelle à **1 272 000 €**.

L'avenant N°3 au traité de concession d'aménagement, joint à la présente délibération, portant sur la modification du montant prévisionnel de la participation communale, est proposé en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation ce jour par la SAFI du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté des comptes au 31/12/2021 – (CRAC 2021),

Vu les documents financiers joints en annexes présentant le CRAC,

Vu le projet d'avenant N°3 modifiant le montant prévisionnel de la participation communale,

Vu le traité de concession d'aménagement notifié en date du 25 mai 2010,

Vu l'avenant n°1 signé le 13 novembre 2015, prolongeant la durée de la concession au 31 décembre 2023,

Vu l'avenant n°2 signé le 18 novembre 2020, modifiant le montant de la participation communale ainsi que la durée de la concession au 31 décembre 2024.

Décide, à l'unanimité,

D'approuver le CRAC 2021, arrêté des comptes au 31/12/2021 et notamment :

- le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 3 338 419 € HT,
- les montants de dépenses et recettes arrêtées au 31 décembre 2021,
- les prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2022 et années suivantes,
- le montant de la participation communale pour l'année 2023, soit 100 000 € HT,
- le montant de la participation communale pour l'année 2024, soit 412 000 € HT.

❖ D'approuver l'avenant N°3 au traité de concession d'aménagement modifiant :

- l'article 16.4 - Participation de la collectivité au coût de l'opération pour un montant prévisionnel global de 1 272 000 € HT.

❖ D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant N°3 du traité de concession d'aménagement avec la SAFI.

OBJET : PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2021 DU CONCESSIONNAIRE DE LA DSP (DELEGATION DE SERVICE PUBLIC) DE L'ENSEMBLE CREMATORIUM ET CHAMBRES FUNERAIRES, CODE CM221004

Mme le Maire souhaite la bienvenue à M. LE BEC, dirigeant de l'entreprise PFBO (Pôle Funéraire Bretagne Ouest) qui assure la gestion du crématorium, dans le cadre de la Délégation de Service Public. M. LE BEC présente à l'assemblée le bilan d'activité économique de l'ensemble crématorium et chambres funéraires.

L'exploitation représente quatre emplois, le nombre moyen de crémation par mois est de 98 (78 en 2020, 72 en 2019, 67 en 2018) et le nombre moyen de séjour en chambre funéraire est de 12 par mois, soit 1 183, (946 en 2020, 864 en 2019, 807 en 2018) crémations et 154 (153 en 2020) séjours en chambre funéraire en 2021. Une crémation coûte 811 €.

Durant la fermeture du crématorium de Bégard, l'activité a progressé de 25 %, souligne M. LE BEC. L'activité de la structure s'étend sur un large secteur géographique allant de Plestin-Les-Grèves à Carhaix, puis jusqu'à Plougastel-Daoulas à l'entrée de Brest. Un projet de crématorium devrait voir le jour à Plabennec, fin 2025-début 2026.

M. LE BEC a par ailleurs fait part d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment de 300 m², soit une extension du bâtiment actuel vers la RN 12. Cette extension, prévue en 2023-2024, a pour but d'accueillir un nouvel appareil de crémation, qui remplacerait l'appareil actuel lorsqu'il sera obsolète. L'investissement futur est estimé à 1 150 000 €. Il sera doté d'un double équipement en gaz : fournisseurs propane/GPL et Gaz de ville.

Concernant les prix de l'énergie, M. LE BEC indique qu'il bénéficie jusqu'à fin 2023 de prix garantis du kilowatt/heure du gaz, lui permettant la maîtrise des tarifs. Il va de soi que ces prix sont garantis tant que le fournisseur ne dépose pas le bilan, mentionne-t-il.

Il cite le crématorium de Carhaix qui doit faire face à une augmentation des coûts du gaz de 415 à 912 % selon les semaines, entraînant donc une augmentation de 10 % du coût d'une crémation.

Mme le Maire précise que la crémation est un choix des familles en constante augmentation, lors des décès. Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Mme le Maire remercie M. LE BEC pour cette présentation. Il a ensuite quitté la salle.

Mme le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal avait acté une évolution des tarifs 2022 de 3,2 %, conformément à l'avenant n° 7 du 14 novembre 2014, et notamment son article 3 qui précise :

« Au-delà de la révision tarifaire par l'indice, le délégant et le délégataire s'accordent sur une nouvelle évaluation des tarifs, dans le cadre de gros travaux d'investissement ou à la demande expresse du délégataire, qu'il justifiera ».

Le délégataire justifie sa demande par la présentation de pièces comptables, et également l'absence de révision des prix durant quelques années, avec une application au 01/11/2022. Cette augmentation de prix est sans impact sur les finances de la commune.

Par ailleurs, Mme le Maire souligne que le délégataire bénéficie d'achats d'énergie garantis jusqu'en fin 2023, n'entraînant pas de remise en cause des tarifs jusqu'à cette date, éléments importants en raison du contexte d'augmentation des tarifs de l'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette évolution des prix, selon les conditions présentées ci-dessus.

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PORTANT ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL RELIANT LES VOIES COMMUNALES 15 ET 13 AU VILLAGE DU CLEUZIQU, CODE CM221005

M. Yvon POULIQUEN, adjoint en charge du dossier, rappelle les objectifs de cette enquête, à savoir l'extension de la carrière. Celle-ci a obtenu un avis favorable de la commission des sites et fait désormais l'objet d'une autre enquête publique afin d'une mise en conformité du PLUi-H de Morlaix Communauté. La commission communale a émis un avis favorable au déplacement du chemin, précise M. POULIQUEN.

La délibération est ainsi actée :

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner en date du 12 novembre 2020,

Vu l'enquête publique ouverte en mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner et en mairie Pleyber-Christ du 07 au 23 septembre 2022 ; pour l'aliénation d'une portion de chemin rural reliant les voies communales n° 15 et 13 au village du Cleuziou, ainsi que l'aliénation de l'emprise de l'ancien lit du ruisseau dénommé « le Dourus »,

Vu l'avis favorable émis par M. Jean-Luc Pirot, commissaire-enquêteur,

Considérant les travaux d'aménagement d'un nouveau chemin réalisé par la CGMO sur des parcelles lui appartenant et visant un échange à venir de ces parcelles et le chemin rural communal aliéné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder au déclassement du chemin sis dans les voies communales,
- Autorise l'aliénation de la portion du chemin qui relie la voie communale n° 15 au village du Cleuziou,
- Autorise Mme le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Mme le Maire souligne que la finalité de ces décisions est d'éviter une rupture dans le chemin rural entourant la carrière.

OBJET : PROJET DE MOTION EN LIEN AVEC LA CRISE ENERGETIQUE, CODE CM221006

Face à la flambée des prix de l'énergie, Mme le Maire donne lecture d'un projet de motion soumise aux collectivités :

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhèrent à la fois pour l'électricité et le Gaz). Cela représente **789 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **404,5 GWh** pour le gaz et **10 687 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **719 GWh** pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

Pour l'électricité, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

Pour SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, la facture passerait de 60 455 € en 2022 à 191 739 € en 2023 soit un écart de 131 283 €.

Pour le gaz, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

Pour SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, la facture passerait de 37 132 € en 2022 à 180 221 € en 2023 soit un écart de 143 089 €.

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont avoir beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2023. Ces collectivités envisagent de fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

La société BMGNV 29 qui porte le déploiement des stations-services au GNV (Gaz Naturel Véhicules) est également membre de ce groupement de commandes. L'impact pour cette société est très important puisque les prix vont être multipliés par 5 conduisant à augmenter le tarif du kg de GNV actuellement à 1,5€ à 6€ par kg.

A ce tarif-là, il est envisagé de fermer les trois stations (Saint-Martin-des-Champs, Guipavas et Landivisiau) en 2023, laissant l'ensemble des utilisateurs sans solutions pour 2023 (transporteurs, autocaristes...).

Dans ce contexte, les élus de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER s'associent pleinement à la position des présidents du SDEF 29, de l'AMF 29 (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), de l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère, qui :

-ALARMENT et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

-SOLLICITENT une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

-ALERTENT le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

-SOLLICITENT également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE, CODE CM221007

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire a pour objet de définir les droits mais aussi les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

M. Stéphane LOZDOWSKI, adjoint en charge du dossier, précise que les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule le service de restauration scolaire sur la commune y sont présentées.

Ce règlement s'applique aux enfants accueillis au sein du restaurant scolaire situé sur Saint-Thégonnec et aux enfants accueillis au sein de l'espace cantine « Ti Wanik » situé sur Loc-Eguiner.

Il indique que la collectivité est tenue d'informer le prestataire Convivio la veille avant 9 h, pour annuler les repas en cas d'absence.

Aussi, afin d'éviter aux familles de présenter un certificat médical en cas d'absence, la commission a considéré qu'il est préférable de retirer ce point du règlement. En cas d'absence, le repas réservé, lors du premier jour d'absence, sera donc facturé, les familles informeront ensuite la collectivité de l'absence de l'enfant pour les repas suivants.

Vu le projet de règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération supprimant la non facturation des repas en cas de maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical (chapitre IV concernant les dispositions financières),

Vu la concertation menée dans la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement du service de restauration scolaire
-

8 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 8, rue du calvaire
- Vente d'un bien situé 31, rue de Paris
- Vente d'un bien situé 4, rue de Guélébara
- Vente d'un bien situé 21, rue de Chapellendy

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur le SCOT : Mme le Maire fait un point d'informations sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) qui est un document d'aménagement du territoire et non un document d'urbanisme qu'est le PLUi-H.

Le SCOT se construit à une échelle plus grande qu'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il se construira donc à l'échelle du pays de Morlaix, regroupant trois EPCI : Morlaix Communauté, Communauté de communes du pays de Landivisiau et Haut Léon communauté.

Le SCOT définit un projet d'aménagement à 20 ans et bâtit un document de cohérence en lien avec les bassins de vie et les lieux de travail. Une première réunion de lancement a eu lieu le 10 octobre avec la participation des représentants des trois EPCI, des chambres consulaires, des partenaires sociaux, du conseil de développement, des associations environnementales, des services de l'Etat et de Mme la Sous-Préfète. Le délai de réalisation de ce SCOT est de deux ans, soit en décembre 2025, la volonté des élus est qu'il soit applicable avant les échéances municipales de mars 2026.

Le pays de Morlaix sera la collectivité territoriale qui portera le SCOT, le pays de MORLAIX étant une instance financée par les contributions annuelles des trois EPCI du secteur géographique.

Le pays de Morlaix sera aussi accompagné par l'ADEUPA (agence d'aménagement) qui travaille pour l'ensemble du Finistère ainsi que par un ingénieur, chargé de mission, qui vient d'être recruté.

Le SCOT est opposable au PLUi-H. En conséquence, les PLUi-H seront amenés à évoluer pour être en conformité avec le SCOT. Un nouvel élément législatif sera, par ailleurs à prendre en considération : le décret ZAN (Zéro Artificialisation Nette). L'objectif de ce dispositif est une réduction de l'artificialisation de tous les espaces de 50 % d'ici 2030 (routes, lotissements, bâtiments agricoles...) puis zéro artificialisation à partir de 2050. Ainsi, avant tout projet, il conviendra de réfléchir aux espaces déjà existants et trouver les solutions pour les remplacer, et non en créer d'autres.

Ce texte législatif, figurant dans la loi climat et résilience, représente une bascule importante sur la façon de se loger, se déplacer et aménager le territoire, avertit Mme le Maire.

Les éléments chiffrés liés aux surfaces seront à arbitrer dans une conférence régionale des 26 SCOT existants en Bretagne. Cette conférence débattira des m2 entre les métropoles, les collectivités, les projets de l'état. Il conviendra donc de peser sur cette conférence et dans les décisions, insiste Mme le Maire en évoquant la solidité du SCOT du Pays de Morlaix.

Quelques membres de l'assemblée évoquent les moyens financiers liés à ces nouveautés, certains mettent également en exergue la résilience face au défi climatique.

Dossier à suivre.

- Espace France services : informations à relayer par les membres du Conseil Municipal à la population mais aussi pour les personnes extérieures (flyer déposé sur les tables). Mme le Maire souligne que des contacts ont été pris pour des permanences de la MDPH, d'une personne qui présenterait des formations initiées par la région... Elle invite les membres du Conseil Municipal à proposer à la population de se rendre à l'espace France Services pour les différentes démarches administratives : retraites, titres sécurisés et pour les permanences déjà organisées telles celles des finances publiques.
- Recensement de la population du 19 janvier au 18 février : commune divisée en plusieurs secteurs (districts). En 2017, 6 agents recenseurs avait été recrutés : à ce jour, deux personnes se sont portées volontaires. Information à relayer via les membres du Conseil Municipal. La population aura la possibilité de répondre au questionnaire par internet, chaque imprimé remis ayant un code d'accès au site du recensement.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux isolation cabinet dentaire	Bretagne isolation - CHATEAULIN	912,28 € HT
Travaux complémentaires chaudière Ti Ar Bleizig	SARL KERBAUL - STLE	699,83 € HT
Auvent derrière la MFS	LA RENAISSANTE - STLE	5 056,36 € HT
Stores - MFS	CYBSTORES	1 489,91 € HT

9– RAPPORT DES COMMISSONS :

Commission action sociale, CCAS et logement

- CCAS du 19 septembre : adhésion à l'analyse des besoins sociaux de Morlaix Communauté
- 120 convives ont pris part au repas de 70 ans et plus
- Dispositif Vas-y : 5 propositions retenues, retour attendu de la fondation Ildys.
- Concours de dessins renouvelé pour les enfants, selon trois catégories d'âges, thème : L'automne dans tous ses états
- Choix en cours des cadeaux aux personnes de 80 ans et plus
- CCAS du 17 octobre : achat de chèques cadeaux pour les bénéficiaires de la banque alimentaire, dans les commerces du territoire du Haut Léon, valeur du chèque doublée par Morlaix Communauté
- Goûter de Noël des anciens le 6 décembre
- Prochaine réunion du CCAS : 7 novembre.

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- TZCLD : * Préparation de la grève du chômage avec de nombreuses actions * Réalisations faites par les bénévoles : boîte à livres, bancs à l'école.

- **Environnement** : Réflexion commune avec la commission des travaux et de l'aménagement sur l'éclairage public avec pour objectif de réduire la production lumineuse
- Préparation de l'action liée au ramassage des déchets avec le conseil local des jeunes
- ABC : plusieurs animations en cours : murder party, chauves-souris, escargots...
- Mise en place d'un groupe botanique : première réunion prévue le 27 octobre animée par Au Fil du Queffleuth

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Mise en place d'un conseil de crèche à la demande de nouvelles familles de la crèche
- Souhait de remettre en place des ateliers pour parler breton, animés par des retraités ou pas, mais des personnes qui parlent le breton
- 26 novembre : remise des cartes aux jeunes électeurs.

Commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture

- Réflexion conjointe avec la commission environnement sur l'éclairage public, dans le but de réduire les dépenses énergétiques étant précisé que l'éclairage public représente 15 % des dépenses énergétiques de la commune : réunion prévue avant le prochain Conseil Municipal.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Nouvelle organisation de l'équipe administrative mise en œuvre depuis le 3 octobre avec les nouveaux services Espace France Services et agence postale : bilan prévu début janvier
- Journée de cohésion des agents du 21 septembre, sous le soleil, ayant reçu un franc succès. La commission proposera de la reconduire l'année prochaine, c'est également le souhait de la totalité des agents présents. La journée s'est déroulée au château de Penhoat et a été organisée par une équipe d'animateurs. Elle a été suivie d'un moment de convivialité à l'occasion du départ de Mme Irène VASCO-BRAEM.
- Commissions restauration scolaire en présence du prestataire, de la diététicienne, des parents des deux écoles : débats riches où est également associé le personnel de cuisine
Il a ainsi été décidé de responsabiliser les enfants en mélangeant les enfants des écoles primaires et maternelles pour le repas : sur la base du volontariat, les plus grands aident ainsi les petits et débarrassent les tables.
Par ailleurs, des parents ont demandé de venir déjeuner : il a été convenu qu'ils seraient associés à la démarche complète à savoir prendre les enfants à la sortie de l'école et prise de repas au restaurant scolaire.
- Engagement fort de la collectivité sur la démarche « cantines saines et durables » : un journaliste a souhaité faire un reportage sur le fonctionnement du restaurant scolaire de la commune, en lien avec la démarche.
- Associations : relance du fonctionnement des associations ressentie avec beaucoup de souhait de manifestations.
- Projet de création d'un comité des fêtes : réunion prévue le 15 novembre, mais sans ingérence de la commune pour la création et le fonctionnement.

Informations communautaires – Morlaix Communauté

- Participation au salon de l'habitat fin octobre et 1^{er} novembre avec présentation de deux programmes sur un stand communautaire : maison au fond du jardin et rénover et remettre au goût du jour l'habitat existant plus présentation de l'isolation thermique.

Commission vie citoyenne

- Pas de projet lié au budget participatif, déposé pour l'instant
- Retrait de Mme Marion BOISNARD de la commission pour raisons professionnelles

Commission culture et communication

- Réception des nouveaux habitants qui n'étaient pas très nombreux mais contents de cette réception. Remerciements aux commerçants pour les cadeaux qu'ils ont offerts aux nouveaux habitants
- Remise des cadeaux pour les naissances, sur 13 naissances, 6 bébés et leurs parents étaient présents
- Installation de la boîte à livres
- Spectacle de la charrette aux merveilles prévu le 3 novembre
- Réunion du comité de pilotage de la médiathèque prévu le 24 octobre, suivi d'un travail en ateliers.
- Distribution d'un flyer français/breton annonçant les animations prévues à la bibliothèque au cours des trois prochains mois.

Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Participation à l'assemblée générale des villages étapes les 28, 29 et 30 septembre de Mme le Maire, MM. Patrick LE MERRER et Emilie MESSAGER
- Travail en 2023 sur la création d'un circuit avec deux autres villages étapes : Belle Isle en Terre et Le Faou.
- Présentation du logiciel SIG en prévision de la charte signalétique.

Commission bâtiments communaux, patrimoine bâti

- Réflexion en cours sur l'application d'un loyer progressif sur plusieurs années pour les locaux TZCLD
- Economies d'énergie à mener : trois bâtiments sont dotés de chaudières gaz vieillissantes
- Travaux sur couverture de l'église : suite à accord de la DRAC, lancement prochaine de la consultation des entreprises
- Fin des travaux au cabinet dentaire (charpente, couverture, isolation...)
- Mise en route de la chaudière du bâtiment mairie/MFS le 10 novembre.

10- INTERVENTION DIVERSE :

Mme Hélène RUMEUR signale l'éclairage continu du clocher. M. Yvon POULIQUEN indique que ce point sera vu lors des commissions en charge de revoir l'éclairage public.

Clôture de la séance à 22 h.

Affiché le 25 octobre 2022.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Claude	CRAS	Secrétaire de séance	